

Mise à disposition du public du projet de modification simplifiée groupée des PLU de Billy, Creuzier-le-Neuf, Creuzier-le-Vieux, Cusset, Saint-Germain-des-Fossés, Saint-Yorre, Le Vernet et Vichy

Le Président de Vichy Communauté a prescrit par arrêté n°2024-31 en date du 28 mai 2024, la **modification simplifiée groupée des PLU de Billy, Creuzier-le-Neuf, Creuzier-le-Vieux, Cusset, Saint-Germain-des-Fossés, Saint-Yorre, Le Vernet et Vichy**. Cette procédure porte sur la suppression d'emplacements réservés.

Les modalités de mise à disposition du public de ce projet de modification sont fixées par délibération n°32 du conseil communautaire, en date du 13 juin 2019 décrites ci-après :

MODALITES DE CONSULTATION DU DOSSIER DE MISE A DISPOSITION :

Le dossier de modification contenant l'exposé des motifs ainsi que les avis des personnes publiques associées qui se seront prononcées, sera tenu à la disposition du public pendant 33 jours consécutifs, du 28 octobre au 29 novembre 2024 inclus :

- **En mairie de Billy** : située 1, rue Chabotin – 03260 Billy ouverte au public le lundi, mardi et jeudi de 9h à 12h et de 14h à 17h et le vendredi de 9h à 11h30,
- **En mairie de Creuzier-le Neuf** : située 19, rue de la mairie – 03300 CREUZIER-LE-NEUF ouverte au public le lundi, mercredi et vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 18h, le mardi et jeudi de 8h30 à 12h,
- **En mairie de Creuzier-le Vieux** : située 37, rue de la mairie – 03300 CREUZIER-LE-VIEUX ouverte au public du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h15 et le samedi de 9h à 12h,
- **En mairie de Cusset** : située Place Victor Hugo – 03300 CUSSET ouverte au public du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30,
- **En mairie de Saint-Germain-des-Fossés** : située rue de Moulins – 03260 SAINT-GERMAIN-DES-FOSSES ouverte au public du lundi au jeudi de 8h à 12h et 13h30 à 17h30 et le vendredi de 8h30 à 16h,
- **En mairie de Saint-Yorre** : située place de la mairie– 03270 SAINT-YORRE ouverte au public du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et 13h30 à 17h et le samedi de 8h30 à 12h,
- **En mairie de Le Vernet** : située 22, rue de Cusset – 03200 LE VERNET ouverte au public le lundi, mercredi, jeudi et vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30, le mardi et samedi de 8h30 à 12h30,
- **En mairie de Vichy** : située place de l'Hôtel de ville – 03200 VICHY ouverte au public du lundi au vendredi de 8h30 à 12h15 et de 13h45 à 18h,
- **A l'Hôtel d'Agglomération de Vichy Communauté** : situé Place Charles de Gaulle – 03200 Vichy, ouvert du lundi au jeudi 8h30-12h30/13h30-17h30 et le vendredi 8h30-12h30/13h30-17h00,
- **Sur le site internet de l'agglomération** : www.vichy-communaute.fr Rubrique : Urbanisme / PLU des communes
- **Depuis un poste informatique mis à disposition du public à l'Hôtel d'Agglomération de Vichy Communauté** aux horaires mentionnés ci-dessus,

MODALITES DE FORMULATION DES OBSERVATIONS PAR LA POPULATION :

Pendant toute la durée de la mise à disposition, chacun pourra consigner ses observations et propositions :

- **sur le cahier d'observation** ouvert à cet effet et tenu à disposition en mairie de Billy, Creuzier-le-Neuf, Creuzier-le-Vieux, Cusset, Saint-Germain-des-Fossés, Saint-Yorre, Le Vernet, Vichy et à l'Hôtel d'Agglomération,
- **par courrier** adressé au Président de Vichy Communauté à l'adresse suivante : Monsieur le Président, Hôtel d'Agglomération de Vichy Communauté – 9, place Charles de Gaulle CS 92956 – 03209 Vichy cedex,

- **par courriel** à l'adresse suivante : contact.aménagement@vichy-communaute.fr en mentionnant en objet MS groupée PLU suppression ER

Toute demande d'information pourra être sollicitée auprès de **Mme Elisabeth Cuisset Vice-Présidente** déléguée à l'Aménagement, l'Habitat, l'Urbanisme, au Projet d'Agglomération et aux Politiques Contractuelles et responsable du plan.

A l'issue de la mise à disposition, le Président en présentera le bilan au conseil communautaire qui délibèrera sur l'adoption de la modification simplifiée des PLU de Billy, Creuzier-le-Neuf, Creuzier-le-Vieux, Cusset, Saint-Germain-des-Fossés, Saint-Yorre, Le Vernet et Vichy.